

La Caselle Enchênée



Association de Sauvegarde
De
l'Environnement du Pays
De
Lalbenque

Lanceurs d'alerte et démondialisation

Tout ou presque n'a-t-il pas déjà été dit et écrit sur la question des risques ? Les connaissances que nous avons acquises sur le dérèglement climatique, l'effet de serre, l'épuisement des ressources naturelles, les dangers associés à la production d'énergie d'origine nucléaire, à l'expansion démesurée des transports routiers et de la circulation automobile, à l'explosion des cancers et autres pathologies d'origine environnementale liés à l'activité industrielle et à l'agriculture intensive, ne sont-elles pas suffisamment étendues pour que nous décidions de changer radicalement notre mode de vie ? Avons-nous besoin d'être encore informés sur la fonte des glaciers, la déforestation et l'érosion de la biodiversité ? Ne savons-nous pas, de sources sûres, que l'application du modèle de développement occidental par des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie ne peut qu'empoisonner l'atmosphère, engendrer l'épuisement des sols et la raréfaction inéluctable des ressources en eau ? Ne faut-il pas, alors, chercher l'origine de notre impuissance dans l'effet paralysant que produirait sur nous l'accumulation d'informations, de données et

d'analyses plus qu'inquiétantes sur l'ampleur de la menace ? Par ailleurs, la prolifération d'organismes d'identification, de quantification, de prévention et de gestion des risques ne produit-elle davantage d'effets paralysants que de capacités de réaction salvatrices des sociétés contemporaines ? Est-il encore possible, en pareille situation d'incertitude, d'échapper au repli apeuré et au déni de réalité ? Ne devrions-nous donc pas considérer que ce qui fait aujourd'hui problème, c'est l'extrême difficulté que nous éprouvons à procéder à une synthèse de ce que nous savons, de ce que nous faisons, de ce que nous souhaitons, des menaces qui nous assaillent, et de ce que nous ne devons plus entreprendre si nous voulons tenter de préserver le monde ?

En cette période d'organisation de « primaires citoyennes » par le Parti socialiste pour désigner celui ou celle qui sera son candidat à l'élection présidentielle de 2012, la question écologique s'est heureusement invitée dans les débats grâce, en particulier, à la publication par Arnaud Montebourg d'un petit ouvrage intitulé « *La démondialisation* ». L'intérêt de cet essai

tient d'abord à ce qu'il établit clairement les relations de cause à effet entre l'internationalisation des échanges, la délocalisation des entreprises, la financiarisation de l'économie au service des seuls actionnaires, l'augmentation du chômage et des pathologies sociales et *l'aggravation de la crise écologique*. En montrant que la plupart des risques et des insécurités contemporaines ont une origine politico-économique, qu'ils ont largement contribué à la naissance de gigantesques nouveaux marchés et à la réalisation de profits colossaux, et qu'ils n'existent que parce que certains d'entre nous ont décidé de les produire et d'y exposer les autres, avec ou sans leur consentement, cet essai vient apporter un éclairage utile à tous les diagnostics réalisés par les « lanceurs d'alerte ».

Depuis une trentaine d'années, en effet, et plus particulièrement dans les pays « développés », on a appelé « lanceurs d'alerte » ces hommes qui, souvent scientifiques de formation et travaillant sur les risques pour la santé et pour l'environnement, ont largement contribué à réveiller la société civile et susciter la création

d'associations et de mouvements écologistes. Beaucoup de ces « lanceurs d'alerte », lorsqu'ils mirent en évidence l'existence de menaces ou de dangers ne furent pas entendus, connurent de nombreux déboires et furent souvent injustement sanctionnés. On ne saurait donc trop insister sur le courage et la détermination dont ils ont fait preuve, tant les questions qu'ils ont soulevées étaient essentielles et leurs adversaires prêts à tout pour étouffer ou interdire la diffusion de leurs travaux ou leurs interventions publiques. La difficulté à laquelle sont cependant confrontés ces « lanceurs d'alerte » ainsi que les experts indépendants n'est pas seulement liée à la multiplication des sollicitations et pressions dont ils sont l'objet. Elle résulte aussi de l'incapacité croissante des individus à se rendre disponibles pour leur apporter leur soutien. Cette indisponibilité laisse par conséquent la voie largement ouverte au développement des in-

novations techniques, y compris les plus dangereuses. Car, comme l'ont montré les spécialistes des risques, plus s'accroît la puissance technique à disposition de l'économie et de la finance, plus son intrusion dans la vie quotidienne semble aller de soi. Ainsi, plus la technique moderne contribue à façonner le monde, moins les citoyens semblent capables d'en percevoir les effets et les conséquences. Cette emprise générale contraint donc les « lanceurs d'alerte » à multiplier leurs expertises dans des domaines de plus en plus spécialisés, afin de déterminer des seuils et des normes de toxicité acceptables. Ainsi, tout le temps que ne se créeront pas de véritables contre-pouvoirs capables de proposer une véritable alternative politique à la détérioration générale des conditions d'existence des individus, on continuera à en appeler aussi bien à l'activité réglementaire de l'Etat qu'à la mobilisation des citoyens.

C'est une des raisons essentielles pour lesquelles on continue à subir un inflation procédurale étouffante et inefficace : réglementations, contrôles, interdictions, lobbying, expertises et évaluations, détermination de taux, de seuils et de normes ne parvenant pas à protéger les salariés obligés de fabriquer des produits dangereux pour continuer à gagner leur vie dans un contexte de concurrence exacerbée et déloyale.

Pour sortir de cette spirale de l'impuissance, Arnaud Montebourg n'est pas le seul à proposer une politique protectionniste européenne qui permettrait de s'attaquer à la crise de l'emploi et à la détérioration de l'environnement. Et les arguments qu'il avance méritent véritablement discussion.

Yves Dupont

RAJEUNISSEMENT D'UNE VIEILLE DAME

On en parle dans les colonnes de la Caselle depuis un an et demi, en février 2010, où nous interpellions les élus et la population pour que nous nous mobilisions tous autour du sauvetage de la caselle de Nouel. La toiture de cette gariotte, vieille de 160 ans, la plus haute du département, sur la D 6 entre Lalbenque et Cahors, risque de s'écrouler d'une année à l'autre et il faut donc, d'urgence, changer toutes les lauzes qui la recouvrent. Nous avons deux solutions pour financer cette lourde opération financière qui atteint presque les 20 000 euros : soit la vendre à la mairie pour un euro symbolique avec une clause de rénovation contraignant l'acheteur à réparer au plus vite, soit chercher des fonds d'aide publique auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour soulager le propriétaire d'une partie du poids financier de cette opération. C'est cette deuxième solution qui a été choisie. Les deux assemblées se sont engagées à financer 65 % du montant hors taxe des travaux, 40 % pour le département et 25 % pour la région. La rénovation va donc pouvoir commencer vers la fin du mois d'octobre ou le début novembre...en tout cas durant cet automne.

Nous invitons la population qui le souhaite à venir assister à ces travaux hors du commun : l'enlèvement de toutes les lauzes extérieures tout en conservant la partie intérieure du toit encore en parfait état. Pour

donner un ordre d'idée de l'importance du travail à réaliser, nous vous invitons à méditer sur la donnée suivante : 840 mètres linéaires de lauzes à changer pour aller du bas de la toiture jusqu'à son sommet ! Amateurs de photos, à vos appareils ! Il est possible que, pour l'opération d'enlèvement des vieilles lauzes, l'artisan ait besoin de main d'œuvre pour le transport de ces tonnes de pierres.

Rajeunissement d'une vieille dame ? Oui, on peut le dire car cette caselle avait déjà 25 ans quand, en 1875, naissait Jeanne Calment, la doyenne de l'humanité, morte à 122 ans. Nous avons beau vivre vieux, très vieux même, le patrimoine, petit ou grand, nous survit toujours, parfois pendant des siècles. C'est pour cette raison que c'est une exigence morale, pour les pouvoirs publics comme pour les particuliers, de s'atteler à conserver et à rénover tout ce petit patrimoine local qui témoigne des modes vie des générations antérieures. Nos ancêtres ont su s'adapter au rude terroir qui est le nôtre et en faire un beau territoire qu'il est sacrilège de laisser à l'abandon. Puisse cet appel être entendu par tous les propriétaires de petit patrimoine ainsi que par les collectivités locales qui sont souvent bien frileuses à mettre la main à la poche pour aider à la rénovation de notre patrimoine commun.

Daniel Pasquier

Piscine à la dérive

Cette année encore notre piscine de Lalbenque a continué sa lente agonie. Après le chauffage devenu inexistant, c'est au tour du carrelage du fond de se décoller par plaques comme vous avez pu le remarquer cet été.

L'été en demi-teinte n'a certes pas arrangé les choses. Ce sont cepen-

dant près de 200 personnes qui la fréquentent les jours de belle chaleur. C'est un endroit appréciable pour les familles des communes alentour et les touristes qui ne veulent pas faire des kilomètres inutiles pour aller à la piscine de Cahors.

L'intercommunalité ne pourrait-elle pas se saisir de ce chantier de rénovation certes très lourd pour le budget d'une seule commune. On parle d'un chantier autour de

800 000 euros ! Il ne s'agit pas de la transformer en une piscine d'hiver, mais simplement de la rendre opérationnelle, même s'il fallait pour des questions d'isolation réduire quelque peu ses dimensions. Et nombre d'utilisateurs seraient prêts à soutenir l'effort financier de rénovation en payant un peu plus cher.

Arnaud Prochaska

CARTON ROUGE

Amende honorable

Lisez bien cet article qui va distribuer un carton rouge, une fois n'est pas coutume, non pas à un représentant du personnel politique local, ni à un quelconque citoyen contrevenant aux règles élémentaires de la protection de l'environnement...mais à notre association elle-même, la bien nommée *ASEL*, qui tient à donner la preuve qu'elle est capable de faire son autocritique lorsque les flèches décochées de ci de là par les rédacteurs de cette gazette sont parfois outrancières, voire même imméritées.

Le dernier numéro de la Caselle Enchênée, en août dernier, avait abordé plusieurs points mettant nommément en cause la responsabilité du maire de Lalbenque dans divers dossiers. Nous y parlions du permis de construire accordé au fameux poulailler de la discorde, nous évoquions le quadruple cumul des mandats du premier magistrat ainsi que ses promesses non tenues, faites en 1989, de mettre en place des commissions extra-municipales. Sur ces trois points, nous ne retirons pas un iota des divers articles publiés en août.

À l'occasion de la concertation engagée autour du réaménagement

du bourg de Lalbenque, nous avons évoqué, une nouvelle fois, le recours à un bureau d'études qui est venu présenter ses conclusions lors d'une réunion publique, le 28 juin dernier. Nous en avons profité pour stigmatiser cette habitude, ce réflexe désormais coutumier dans toutes les municipalités qui consiste à faire appel à des bureaux d'études pour n'importe quel projet d'envergure. Et la plume du rédacteur de l'article, emportée probablement par le désir de dénoncer cette pratique fort coûteuse, a glissé un peu trop loin dans la diatribe. Il a été évoqué une étude réalisée par la mairie il y a une dizaine d'années *qui aurait coûté fort cher (plusieurs dizaines de milliers d'euros ..)*. Après enquête, cette étude a bien existé, sans que lui soit donnée suite, mais a été réalisée gratuitement par les étudiants de l'IUFM de Cahors. Emporté dans son élan, l'auteur de l'article a dénoncé « *toutes les études réalisées à Lalbenque depuis une vingtaine d'années et qui sont restées lettre morte avec l'engloutissement de sommes fara mineuses inutiles pour le plus grand bonheur de ces officines qui se donnent le nom pompeux de bureaux d'études* ». Cette phrase a, à juste titre, provoqué la colère du premier magistrat et son courroux à notre égard car, après vérification, une seule étude, durant les quatre mandats de Jacques Pouget, n'a pas abouti à la réalisation espérée. Il s'agit du projet de trans-

former la maison Poilleux, sur la place du Balat, qui devait devenir un musée de la truffe. Après études, ce projet s'est avéré irréalisable car pas assez rentable : trop peu de visiteurs espérés eu égard au coût des travaux et des frais de fonctionnement. Il semblerait que toutes les autres études aient été faites gracieusement par des étudiants. Quant au monumental « loupé » à la salle des fêtes où il a fallu recommencer des travaux, la responsabilité n'en incombe pas à un bureau d'études mais au seul architecte qui dirigeait les travaux.

Nous ne pouvons que regretter ces phrases outrancières et injustes à l'égard du maire de Lalbenque qui a lu ces lignes comme une accusation en règle de dilapidation de l'argent public. Sur ce point précis, l'auteur de ces allégations fait son mea culpa. Nous ne pouvons que présenter nos excuses à Jacques Pouget et nous tenions à rétablir la vérité. Nous voilà devant un manque de vérifications des sources qui montre que notre gazette n'est pas écrite par des professionnels du journalisme mais par des citoyens bénévoles désireux de faire bouger les lignes dans ce territoire rural, tout spécialement dans le domaine de l'environnement.

Il n'en reste pas moins que reste posée la question du recours systématique aux bureaux d'étude dans tous les villages de France qui veulent s'engager dans différents pro-

jets. La peur de ne pas respecter la législation en cours et les contraintes administratives précipitent tous les maires dans les bras de ces officines. N'y aurait-il pas moyen de faire appel à certains habitants, qui, souvent à la retraite, ne demanderaient pas mieux que de mettre au service des municipalités les diverses compétences acquises au cours de leur carrière ? C'est dans ce sens que nous préconisons la création de commissions extra-municipales qui, outre leur impact démocratique, favoriserait

une mise à disposition de toutes les compétences diverses au sein de nos villages. Consulter la population autour d'un projet précis est une chose (le réaménagement du bourg, par exemple) et les réunions publiques ont un réel intérêt. Créer une commission extra-municipale en la dotant d'une légitimité couvrant toute la durée du mandat en est une autre, dans un souci de dialogue constructif avec les élus de la municipalité...tout spécialement dans les communes où les maires, comme c'est le cas à Lal-

benque, ont la chance (mais est-ce vraiment une chance ?) d'exercer leur mandat sans aucune opposition au sein du conseil municipal.

L'ASEL fait amende honorable. Souhaitons qu'après ce mea culpa on ne vienne pas lui infliger une autre amende, au printemps prochain, lors de la répartition des diverses subventions municipales !

Daniel Pasquier

CARTONS VERTS

CHEMIN FAISANT, CHEMAIN FAISANT

Ce premier carton vert ira aux deux foyers ruraux d'Escamps et de Concots qui ont organisé, le samedi 1 octobre, un après-midi de « Chemain faisant ». Le concept, initié par la Fédération des foyers ruraux du Lot qui l'ont déjà expérimenté à Cabrerets, est à la fois simple et original : installer sur les chemins de randonnées du département du Lot des œuvres d'artistes locaux et des points d'information sur le patrimoine local. Pourquoi « main » dans « chemain faisant » ? Parce que la main de nos ancêtres sur les parois de la grotte de Cabrerets a été reprise par le Parc Naturel des Causses du Quercy et que cette main, peinte en rouge, accompagne le marcheur tout au long du parcours.

Ce samedi 1 octobre, après avoir visité les principaux lieux de petit patrimoine d'Escamps autour des différents points d'eau du village, environ 70 marcheurs et marcheuses ont emprunté le chemin de randonnée qui relie Escamps à Concots. De nombreuses haltes étaient proposées où chacun pouvait admirer soit d'anciennes photos, précieuses pour comprendre l'histoire des générations passées, soit des œuvres d'artistes locaux (peintures, sculptures, poteries...) Toutes ces œuvres, pour la plupart scellées dans le sol, vont rester en place au cours des années à venir, ne demandant qu'à être admirées par un maximum de randonneurs qui n'auront qu'à suivre, en guise de flèches, les mains rouges dessinées à chaque croisement pour se laisser guider d'Escamps à Concots.



Une belle réussite qui n'a été possible que grâce à la volonté des habitants des deux villages qui ont porté et réalisé le projet et grâce aussi aux collectivités locales qui l'ont soutenu. Un coup de chapeau tout particulier au village d'Escamps, un village où, décidément, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, il se passe bien des choses intéressantes qui témoignent d'une vitalité de ce village dont quelques autres bourgades environnantes devraient, de temps en temps, prendre de la graine.

Un randonneur de ce chemain faisant

UNE ÉCOLE « SANS POÊLE » ET UNE MAISON « AU POIL »

Le second carton vert ira à la **municipalité de Lalbenque** pour deux de ses dernières réalisations que l'ASEL tenait à saluer. En premier lieu, l'extension des bâtiments de l'école publique qui ont ouvert leur porte à la rentrée dernière. Trois salles de classe de primaire et une salle de réfectoire. On ne peut que féliciter la mairie et le maître d'oeuvre David Hébert d'avoir opté pour une construction HQE (Haute Qualité Environnementale) avec des normes d'isolation draconiennes. Signalons entre autres performances le chauffage par le sol à basse température grâce à une pompe à chaleur air-eau. Un chauffe-eau solaire a été mis en place destiné à chauffer l'eau pour le lave-vaisselle.

Et notons enfin la ventilation des pièces par une VMC double flux. L'air ne pénètre pas par des entrées d'air dans les fenêtres mais par un conduit central qui le distribue ensuite dans les pièces principales du bâtiment. Un échangeur de chaleur permet à l'air sortant de céder sa chaleur à l'air entrant qui est ainsi préchauffé sans mélange des deux flux d'air. Cet équipement permet des économies de chauffage importantes (jusqu'à 30 %) en récupérant jusqu'à 70 % de l'énergie contenue dans l'air vicié extrait, surtout, en l'occurrence, quand les pièces sont remplies par les élèves de l'école. Le seul inconvénient de cette technologie du double flux est le risque de développement de bactéries, tout comme pour les puits canadiens.

Belle réalisation qui, souhaitons-le, témoigne d'une volonté affichée de ne construire que des bâtiments publics aux normes HQE. Des coûts de construction bien évidemment supérieurs mais des coûts de fonctionnement moindres et surtout une mise en œuvre concrète d'une politique d'économie d'énergie. Cette réalisation préfigure, nous l'espérons, d'autres constructions publiques de ce genre, notamment la future Maison de Santé qui devrait voir le jour, si tout va bien, courant 2013. L'ASEL aurait tellement aimé distribuer, il y a quelques années, un carton vert pour les qualités énergétiques de la Maison Communautaire... Ce ne fut pas le cas mais notre regard critique, à l'époque, sur cette construction n'a peut-être pas été totalement inutile quand on voit les dernières et heureuses réalisations de la municipalité de Lalbenque.

L'ASEL tient aussi à féliciter la commune de Lalbenque pour la réhabilitation de la maison dite « Poilleux », (la maison au poil !) sur la place du Balat, en six logements sociaux d'un loyer largement abordable : trois T1 autour de 140 euros et trois T2 autour de 270 euros. Cette maison avait failli devenir un musée, le musée de la truffe mais, après études prospectives, le projet avait été abandonné : malgré les 20 000 entrées annuelles espérées, le déficit prévu semblait trop important pour donner suite à cette aventure. Cette rénovation, en particulier la façade, fort bien réussie entre dans la désormais longue liste des belles rénovations, privées ou publiques, qui font le charme de notre vieux Lalbenque. Et on ne peut que féliciter le maire et le conseil municipal pour leurs efforts constants, depuis des années, en faveur du logement locatif à loyers modérés.

Daniel Pasquier

Voisinage proche

Suite à l'affaire du poulailler de Lalbenque où la mairie a autorisé le permis de construire à Joël Calmettes en bord de route et à 250 mètres de sa ferme, l'ASEL a demandé de façon officielle au maire de Lalbenque, que lors d'une révision prochaine du PLU, soit enlevée du texte qui régit les terrains agricoles l'expression « *voisinage proche* ». Il est dit en effet dans le règlement du PLU que les agriculteurs ne peuvent plus construire de bâtiments agricoles n'importe où (comme c'était le cas auparavant) mais seulement à *proximité immédiate* du siège de l'exploitation ou *dans un voisinage proche*. On comprend bien l'esprit de ce texte qui veut accorder une plus grande liberté de construire aux agriculteurs mais c'est avec une telle ambiguïté que l'on en est arrivé à accepter la construction du poulailler de Joël Calmettes en bordure de route, à

250 mètres de chez lui, dans un périmètre totalement à l'écart visuel de sa ferme.

Le maire a refusé de donner suite à notre requête, arguant du fait que le développement économique du village est bien plus important que toute autre considération...notamment environnementale. A quoi sert alors de faire voter un règlement de Plan Local d'Urbanisme ? Avec ce refus du maire, attendons-nous donc à revivre d'autres épisodes où un exploitant agricole aura envie de construire ses nouveaux bâtiments à 300, 400, 500 mètres de chez lui...sans que personne n'y retrouve rien à redire (sauf l'ASEL) puisque la notion de voisinage proche tout comme celle de proximité immédiate est très relative et aussi élastique que du chewing-gum ! N'oublions pas qu'à l'échelle du système solaire, la lune est dans le voisi-

nage proche de la terre alors que, dans le monde de l'infiniment petit, l'électron est très éloigné du noyau de l'atome ! Et puis, depuis que nous avons appris que les neutrinos vont plus vite que la vitesse de la lumière, on ne va pas se prendre la tête pour quelques centaines de mètres. N'est-ce pas, monsieur le maire ?

Il faudra pourtant bien un jour fixer une distance maximum précise au-delà de laquelle il sera interdit de construire des bâtiments agricoles et il n'y aura plus place alors pour la discussion et la contestation.

Daniel Pasquier

Dessin de Fabrice Cure



GAZ DE SCHISTE : DIVISER POUR RÉGNER

Rappelons que notre département est concerné par un permis d'exploitation de gaz de « schiste » selon une technique dévastatrice pour l'environnement (*voir nos précédents articles*). Rappelons également la grande manifestation du 17 avril dernier avec ses 5 000 participants, tous opposés à laisser notre territoire se faire massacrer par l'exploitation de ce gaz emprisonné à des milliers de mètres sous terre.

La mobilisation nationale a été une grande réussite puisque, suite à la récente loi du 13 Juillet interdisant la fracturation hydraulique, le gouvernement vient d'abroger à grand renfort médiatique trois permis d'exploitation en France, ceux du Gard, de la Drôme et de l'Aveyron.

En écoutant en diagonale, on aurait pu comprendre que le gaz de « Schiste » avait été définitivement bouté hors de notre beau pays de France. Que nenni ! Il s'agit juste d'un effet d'annonce combinant des nécessités électorales et une manipulation destinée à démobiliser la population. En effet ce ne sont que 3 permis sur 64 qui sont en réalité abrogés!

département (*permis de Cahors*) est, elle, toujours en cours d'instruction!

Ceci a été confirmé par la Ministre de l'écologie lors de la séance à l'Assemblée Nationale du 6 octobre 2011. Concrètement, un courrier a été adressé aux industriels afin de leur demander de préciser la méthode d'extraction envisagée. Il leur suffit de ne pas parler de fracturation hydraulique pour échapper à l'interdiction : car il existe en effet d'autres techniques alternatives à base d'arc électrique ou encore pneumatiques, mais avec des effets aussi néfastes.

La proposition visant à interdire l'exploitation du gaz de schiste, quelque soit la méthode utilisée, venant d'être rejetée à l'Assemblée, il est donc indispensable de rester mobilisés.

Nous vous invitons à venir nombreux à l'AG de l'association contre le Permis de Cahors (www.ngspsc.com) : Vendredi 25 Novembre à la Bourse du Travail de Cahors, à 20h.

Car la demande de permis qui concerne notre

Arnaud Prochaska

AFP de Bach Varaire Saillac

L'A F P est un sigle bien connu de nos concitoyens pour désigner l'Agence France Presse qui récolte toutes les informations venant du monde entier et qui les diffuse ensuite à tous les médias nationaux. Il va falloir nous habituer à entendre ce sigle dans un tout autre sens. Nous ne sommes plus à Paris mais dans le Quercy où l'A F P désigne une **Association Foncière Pastorale**. Une telle association a déjà vu le jour l'an dernier à Lalbenque pour redonner vie aux 96 hectares des bois de Cournesses où trois éleveurs se sont partagés la moitié de ce territoire communal pour y mettre leurs troupeaux. Cette fois-ci, ce sont les élus de Bach, Varaire et Saillac qui, **sur des terrains non plus communaux mais privés**, se lancent dans la même aventure. Soucieux de maintenir leur localité accueillante et conscients des risques encourus par le non entretien de leur territoire, ils se sont mobilisés pour porter un projet de réhabilitation des espaces embroussaillés par un entretien pastoral.

Cette démarche, impulsée par le Conseil Général, s'appuie sur la mobilisation des propriétaires fonciers, des éleveurs et autres usagers de l'espace autour d'un projet collectif afin de répondre à des enjeux d'intérêt général (prévention du risque incendie, préservation du paysage et maintien d'une mosaïque de milieux riches en biodiversité).

À l'initiative des conseils municipaux, un groupe de travail (élus, propriétaires, agriculteurs, chasseurs) a effectué courant 2010 un repérage des surfaces embroussaillées. Il s'agit principalement de pelouses sèches, de landes et des chênaies pubescentes. Sur ces milieux naturels, véritable richesse patrimoniale du Quercy, le maintien d'une activité pastorale permettra la maîtrise de l'embroussaillage.

Le périmètre d'étude représente au total 926 ha dont 691 qui ne sont plus exploités par des éleveurs.

La réflexion s'est engagée avec l'ensemble des propriétaires concernées par la problématique, début 2011.

En raison du morcellement de la propriété foncière, la concrétisation de ce projet repose sur l'adhésion volontaire des propriétaires à une **Association Foncière Pastorale (AFP)**. La création de ce type d'association permet la mobilisation d'aides publiques pour restaurer les parcelles et pérenniser l'entretien avec des éleveurs.

Pour les propriétaires, leurs parcelles sont entretenues gratuitement et ils conservent l'entière exercice de leur droit de propriété. Les règles établies en matière de chasse restent inchangées.

Lors de l'assemblée générale constitutive du 7 octobre dernier à la salle de la mairie de Bach, a été créée l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Bach Varaire Saillac. Plus de 30 personnes, élus, agriculteurs, propriétaires ont répondu présent.

Après la présentation du projet prenant en compte le maintien durable de l'activité pastorale et la valorisation patrimoniale avec le GR, la Voie romaine, les Phosphatières..., Vincent Caylar, animateur de l'ADA-SEA, a présenté les statuts de l'association pastorale.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité. À ce jour, 25 propriétaires ont adhéré pour une surface de 103 hectares. Le premier conseil d'administration composé de 6 titulaires et suppléants est partiellement connu. Il devra élire le bureau prochainement.

Vincent Caylar

DEUX DATES À RETENIR

Le jeudi 10 NOVEMBRE, à 20 h 30, à la Maison Communautaire

CONFÉRENCE organisée par L'ASEL

LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

La vie animale et végétale sur l'ensemble de la planète est réglée depuis un milliard d'années par l'alternance du jour et de la nuit. Tous les êtres vivants ont besoin de cette alternance pour se développer normalement. L'éclairage public et privé est peut-être utile à la vie sociale dans les domaines du

confort et de la sécurité mais pas pour la santé des personnes et des animaux. La prolifération d'un éclairage excessif dans l'habitat, dans les villes et sur les routes constitue une menace importante pour l'équilibre naturel de la vie et pour l'existence d'un ciel nocturne étoilé. Il est donc nécessaire et urgent

d'enrayer les nuisances qui résultent de ces éclairages intempestifs : la disparition du ciel nocturne, les perturbations de la vie au cours de la nuit (physiologie végétale, migrations et nourriture des animaux nocturnes...) et aussi le gaspillage inutile d'énergie.

Sur tous ses sujets, un astronome toulousain viendra donner une conférence pour faire un état des lieux et donner des pistes d'action pour inverser la tendance désastreuse de ces dernières décennies. Venez nombreux. Les élus des différents villages sont tout spécialement conviés à venir assister à cette rencontre puisque ce sont eux qui décident des diverses mesures à mettre en œuvre pour améliorer la situation. Entrée libre.

Henri Longdot

140^{ème} anniversaire de la Commune de Paris

L'association « Le droit à la paresse », dont le siège est dans la rue Saint-James, à Cahors, a décidé de fêter comme il convient le 140^{ème} anniversaire de la Commune de Paris. Bien peu de nos contemporains savent ce qui s'est passé en ce beau printemps de 1871, à Paris, où des milliers d'ouvriers et d'artisans ont pris le pouvoir, pacifiquement, pour faire de Paris une commune où on a expérimenté presque toutes les lois sociales qui ont vu le jour, longtemps après, au cours du vingtième siècle. Ces gens-là, autour de grandes figures comme Louise Michel, étaient des visionnaires que le pouvoir bourgeois de l'époque ne pouvait qu'écraser dans le sang et nos grands hommes, toujours aussi célèbres avec leurs statues dans chaque ville de France, tels Adolphe Thiers ou Mac-Mahon, ont mis tout leur talent à réprimer cette tentative pour changer la société : de 30 à 40 000 morts à Paris en une semaine, durant la fameuse semaine sanglante de fin mai 1871. On comprend mieux pourquoi les programmes scolaires passent généralement sous silence ces événements peu glorieux de notre histoire nationale.

Du 3 au 7 Novembre, les lotois pourront venir à Cahors voir des films, écouter des conférences, assister à un spectacle avec des chansons de

l'époque (*Le temps des cerises, la semaine sanglante...*) et participer à un banquet populaire le dimanche 6 novembre où sont invités tous ceux et toutes celles qui ont encore au ventre l'envie de changer ce monde...comme ont voulu le faire les communards il y a un siècle et demi !

Certains s'étonneront peut-être de voir l'ASEL appeler à participer à cette commémoration de la Commune. La Caselle Enchênée, en tant que gazette de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Lalbenque, se donne le droit de participer à des débats de société autres que ceux qui touchent, *stricto sensu*, à l'environnement. Il s'agit là de la sauvegarde de la mémoire d'un événement qui a marqué profondément l'histoire de notre pays. Et d'ailleurs, en guise de clin d'œil à notre article précédent, rappelons qu'en 1871, notre caselle de Nouel avait déjà 20 ans et était déjà là, elle, lors de cette période terrible et méconnue de l'histoire de France.

On pourra consulter le programme de cette commémoration sur le site de l'ASEL et dans les journaux locaux.

Un communard ...nostalgique de Louise Michel



**BULLETIN D'ADHESION:15 euros/an
ou 20 euros par couple.**

NOM :

Prénom :

Adresse:

Pour nous contacter:

A S E L

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 20 24 89